

Réunion des 9 organisations de retraité·e·s

Les 9 organisations, réunies le 4 janvier 2023, ont décidé :

Initiatives de janvier

Un communiqué de presse (à voir en cliquant [ici](#)) invite à une conférence de presse le 9 janvier (il fait le lien entre « réforme » des retraites, pensions, santé dont l'aide à l'autonomie, services publics) et annonce notre inscription dans la bataille des retraites.

Un tract :

- dénoncera les discours mensongers sur les réformes qui, depuis 1993 sont censées « sauver les retraites » mais, de fait, appauvrissent les retraité·e·s pour enrichir les riches au détriment du reste de la population, pour diminuer les impôts et les services publics, pour augmenter le chômage notamment des jeunes.
- démentira l'argument du soi-disant retraité riche et nanti qui pourrait faire des efforts pour le reste de la population et affirmera nos valeurs au travers de l'autre société que nous voulons.
- expliquera que les retraité·e·s sont pleinement engagé·e·s dans cette bataille.

Bilan du HCFEA du 15 décembre et suites

Ce Haut conseil de l'âge a proposé un programme de l'année comportant de nombreux sujets.

Il abordera probablement une proposition de loi de Renaissance du 15 décembre 2022, qui devrait être suivie d'un projet de loi sur le « bien vieillir ». Actuellement, cette proposition de loi ne répond absolument pas aux exigences des personnels et des familles.

Travail sur l'ASH

Un groupe de travail se met en place sur cette Aide Sociale à l'Hébergement aux personnes âgées vivant en établissement, d'un montant moyen de 860 € par mois. Il est chargé de trouver des réponses aux questions posées par le texte envoyé par Solidaires : la seule aide qui fait appel aux « obligés alimentaires » pour payer les dépenses en établissement ; la proposition de limiter l'obligation alimentaire aux dépenses de gîte et de couvert ; la gestion disparate par les départements dont certains mettent les petits enfants dans les obligés alimentaires ; la récupération sur succession, la proposition de ne pas faire payer aux résident·e·s les dépenses de personnel de direction, de gestion et d'administration des EHPAD. Son travail permettra d'anticiper sur ce que nous devons fournir lorsque ce sujet viendra à l'ordre du jour du Haut conseil de l'âge.

Complémentaires de santé

Solidaires signale l'importance grandissante des complémentaires qui coûtent de plus en plus cher, et la discussion actuelle dans la fonction publique de l'accréditation des complémentaires qui, de fait, concurrencent les « bonnes » mutuelles qui étaient en place, en offrant des tarifs individuels en fonction des risques.

Ce sujet très sensible, y compris dans nos organisations, sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Conférence de presse puis réunion

Le 9 janvier, les 9 organisations de retraité·e·s ont tenu une conférence de presse, puis se sont réunies brièvement.

La conférence de presse a bénéficié d'une présence plus importante que d'habitude de media (TF1 LCI, TV Suisse, France Bleu Paris, L'Humanité, Vie Nouvelle...). Cet intérêt de la presse est dû à l'actualité de l'annonce prochaine du contenu de la « réforme » des retraites, qui concerne les retraité·e·s, ce qui motive notre mobilisation, avec les actifs, pour la faire échouer et imposer une autre réforme pour le progrès social et plus d'égalité.



Stratégie d'action :

- Les 9 attendent les annonces du gouvernement et les décisions d'actions des confédérations syndicales dans lesquelles nous nous inscrivons.
- Le projet de tract envoyé par Solidaires cet après-midi doit être amendé, approuvé au plus tard mercredi 11 à midi afin d'être envoyé aussitôt aux équipes qui doivent prendre des initiatives.
- La FSU envoie un argumentaire pour battre en brèche l'affirmation selon laquelle une majorité de personnes en retraite soutiendrait le recul de l'âge de départ en retraite.
- Une nouvelle réunion des 9 organisations le mardi 24 janvier, tirera le bilan des débuts de mobilisation, prendra d'autres initiatives en lien avec celles des confédérations syndicales. Cette réunion sera annulée si une journée de mobilisation est décidée par l'intersyndicale nationale pour le même jour.

Les établissements et services pour personnes âgées

Les directeurs d'établissements et services pour personnes âgées

La FNADEPA (Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées) a enquêté auprès de ses adhérents :

- 89 % des directeurs font face à un manque de personnel, ce qui affecte la qualité d'accompagnement des usagers. De plus, 1 salarié sur 4 est en contrat à durée déterminée ou en intérim.
- 25 % des 144 structures dédiées aux seniors gèrent leurs entrées pour optimiser la qualité de prise en charge.
- 43 % des directeurs d'établissements envisagent de « quitter leurs métiers à court et moyen terme ».
- 78 % constatent une insuffisance de financement des mesures salariales décidées par l'État, qui coûtent en moyenne 112 000 € par Ehpad.
- Les structures subissent une flambée des coûts de l'énergie (+ 52 % gaz et + 54 % électricité),
- 85 % des directeurs prévoient un déficit budgétaire à la fin de l'année 2022.
- 33 % des services à domicile ne peuvent délivrer que 70 à 80 % de leur prise en charge aux bénéficiaires de l'APA.

La fédération exige un plan Marshall d'attractivité des métiers médico-sociaux avec 20 000 recrutements par an pendant 5 ans au lieu des 3 000 postes annoncés pour 2023, l'encadrement du recours à l'intérim, l'élargissement du bouclier tarifaire énergie et un financement des 10 milliards d'euros nécessaires d'ici 2030.

Discriminations du personnel des services à la personne

La Défenseure des droits et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont publié le 15^e baromètre sur les discriminations dans l'emploi, consacré en 2022 au 1,3 million de salarié·e·s du secteur des services à la personne, secteur presque exclusivement féminin (87 %), précaire, aux nombreuses salariées d'origine étrangère (14,5 %) et affectées par des problèmes de santé ou en situation de handicap.

Les facteurs de discrimination se cumulent : genre, milieu social, origine, situation familiale. Une personne sur quatre a vécu une discrimination ou un harcèlement. Ces salarié·e·s sont également surexposés aux comportements sexistes et aux agressions sexuelles (16 % ont subi un attouchement). Près de 70 % reconnaissent une période où leur santé mentale s'est dégradée. Ces personnes employées à domicile sont inégalement protégées par les conventions collectives et l'Inspection du travail. Seulement 7 % ont eu recours à l'inspection du travail et 3 % à une juridiction.

La Défenseure des droits, Claire Hédon, préconise une politique volontariste de valorisation des métiers, de leurs revenus, de leurs conditions de travail, de leur protection sociale et juridique, de la formation et de la reconnaissance statutaire.

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

Directeurs d'établissements et services, défenseure des droits, OIT, ... montrent que l'Unirs Solidaires et les 9 organisations de retraité·e·s ont raison de revendiquer :

- La prise en charge de l'autonomie par l'Assurance maladie de la Sécurité Sociale et la création d'un grand service public de l'autonomie.
- La création de 300 000 postes dans le secteur médico-social, 200 000 dans les EHPAD et 100 000 dans l'aide à domicile.
- La création de lits d'EHPAD dans le secteur public pour faire face aux besoins et arriver à 1 soignant pour 1 résident alors que nous sommes à 0,63 actuellement.
- L'amélioration de la situation professionnelle des personnels médico-sociaux par une meilleure formation et de meilleures rémunérations.

MALTRAITANCE DES PERSONNES AGÉES



Combien ça coûte d'être vieux en France ?

Plus de 85 % des retraité-e-s souhaitent vieillir à domicile. Pour la troisième année consécutive, Retraite.com et la Silver Alliance ont établi le coût du bien vieillir à domicile, en dehors des dépenses contraintes (loyer, eau, électricité, alimentation), lorsque l'on a 65 ans, 75 ans ou 85 ans, pour une retraite faible de 953 €, une retraite moyenne de 1 503 € ou une retraite élevée de 3 140 € par mois à taux plein.

La hausse globale cette année est de 6,83 % sur les 9 profils, légèrement supérieure à l'inflation générale qui est de 6,2 %. En analysant chaque profil de senior, le coût du bien vieillir à domicile en 2022 est de :

Pour un retraité de :	65-75 ans	75-85 ans	+ de 85 ans
Moyenne	645 €/mois	827 €/mois	2020 €/mois
Services de base	292 €/mois 3 508 €/an	458 €/mois 5 497 €/an	1 061 €/mois 12 729 €/an
Services classiques	715 €/mois 8 582 €/an	819 €/mois 9 830 €/an	2 037 €/mois 24 451 €/an
Services élevés	930 €/mois 11 164 €/an	1 203 €/mois 14 440 €/an	2 961 €/mois 35 538 €/an
Augmentations par rapport à 2021 :	+ 10,83 %	+ 10,5 %	+ 4 %

Entre 65 et 75 ans, les frais de transport (+ 24 %) et de santé (+ 5,11 %) sont les premiers postes de dépense.

Les 65-75 ans, encore très mobiles, pâtissent de la flambée des prix à la pompe. Le coût des services à domicile (+ 9,57 %) représente leur troisième poste de dépense.

Les 75-85 ans : la santé, le premier poste de dépense, a des tarifs de mutuelles en forte hausse. Les déplacements diminuent, certaines tâches du quotidien deviennent difficiles et les frais de services à domicile (ménage, portage de repas...) augmentent. Le matériel médical et de confort (cannes, fauteuils, aménagement intérieur) augmente de 10 %.

À partir de 85 ans, dépendance et accès à des soins d'accompagnement (services à domicile, garde de nuit) deviennent le premier poste de dépense. Les tarifs des prothèses auditives, des abonnements de vidéosurveillance et de téléphonie sont stables ainsi que l'aménagement de la salle de bain.

En savoir plus : cliquer [ici](#).

Le non-recours aux prestations sociales

Ce non-recours est évalué entre 30 % et 50 %, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore).

Le croisement des données d'enquêtes et des sources fiscales et sociales, pour trois populations éligibles à différentes prestations, a montré un non-recours au revenu de solidarité active (RSA) de 34 %, au chômage de 30 %, au minimum vieillesse par les personnes seules de 50 % (320 000 personnes pour 1 milliard d'euros).

	Minimum vieillesse*	Revenu de solidarité active**	Assurance chômage***
% de non-recourants (personnes éligibles ne percevant pas cette prestation)	50 % des personnes seules en 2016	34 % en 2018	30 % en 2018-2019
Nombre de personnes concernées	320 000 personnes	600 000 foyers chaque trimestre	540 000 personnes
Montants non versés par an	1 milliard €	Environ 3 milliards €	Non disponible

* Les Dossiers de la DREES n°97 ; ** Les Dossiers de la DREES n°92 ; *** Document d'études n°263, Dares

Le minimum vieillesse est connu de 62 % des personnes, mais 19 % seulement savent qui peut en bénéficier. et 1,5 million ne reçoivent pas des droits et services pour un coût de plusieurs milliards d'euros.

Le non-recours est expliqué par un manque d'information sur les aides ou les organismes (37 %), la complexité des démarches administratives (22 %), la crainte de conséquences négatives (17 %).

C'est bien pire dans d'autres pays : 44 % au Royaume-Uni, 46 % en Belgique et 57 % en Espagne.

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

